

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME DE FOOTBALL

EXCLUSION TEMPORAIRE (« ET ») EN SENIORS MASCULINS ET JEUNES

Champ d'application

- 1) L'exclusion temporaire est une sanction disciplinaire qui **s'applique aux championnats départementaux seniors masculins de 1^{re} et 2^e division, U12/U13, U14/U15 et U16/U17.**

Elle n'est valable **ni en Coupe de France, ni en Coupe Crédit Agricole GAMBARDELLA, ni en coupes départementales.**

Motif

- 2) Un joueur est exclu temporairement s'il « **manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes** » envers l'arbitre ou un arbitre assistant.
- 3) Le carton jaune est inchangé pour les 6 autres motifs d'avertissement :
- se rendre coupable de comportement antisportif
 - enfreindre avec persistance les Lois du Jeu
 - retarder la reprise du jeu
 - ne pas respecter la distance requise lors de l'exécution d'un corner, d'un coup franc ou d'une touche
 - pénétrer ou revenir sur le terrain de jeu sans l'autorisation préalable de l'arbitre
 - quitter délibérément le terrain sans l'autorisation préalable de l'arbitre

Joueurs concernés

- 4) Tous les joueurs sont soumis à exclusion(s) temporaire(s) (y compris le gardien de but).

Statut du remplaçant ou du remplacé

- 5) Un remplaçant ou un remplacé n'est pas soumis à exclusion temporaire.

S'il « **manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes** » envers l'arbitre ou un arbitre assistant, **il reçoit un carton jaune** conformément aux lois du jeu (Loi 12).

Notification

- 6) L'arbitre notifie au joueur l'exclusion temporaire en montrant le carton blanc.
- 7) L'exclusion temporaire ne peut être notifiée par l'arbitre **qu'une seule fois au même joueur** au cours du match. Un joueur qui manifeste à nouveau sa désapprobation reçoit un second carton blanc. Il est alors définitivement exclu du terrain et de ses abords.

En pratique : Un carton blanc + un carton blanc = un carton rouge

- 8) Au cours du match, un joueur qui a déjà reçu un carton jaune peut recevoir un carton blanc. Il est alors exclu temporairement. Un carton blanc peut donc être appliqué après un carton jaune.

**En pratique : Un carton jaune + un carton blanc = Exclusion temporaire de 10 minutes
PAS de carton rouge**

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME DE

FOOTBALL

9) Au cours du match, un joueur déjà exclu temporairement à la suite d'un carton blanc peut recevoir un carton jaune. Il reste alors sur le terrain. Un carton jaune peut donc être appliqué après un carton blanc.

**En pratique : Un carton blanc + un carton jaune = Le joueur reste sur le terrain
PAS de carton rouge**

Durée

10) La durée de l'exclusion temporaire est de **dix (10) minutes**.

Décompte

11) Le décompte de cette durée commence **à partir du moment où le jeu a repris et est du ressort exclusif de l'arbitre, seul chronométreur officiel de la partie (lois 5 et 7)**. Par conséquent, aucune réserve technique n'est recevable sur cette durée, qui reste une question de fait.

12) A l'issue des 10 minutes, le joueur sanctionné peut revenir sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre. L'arbitre permet au joueur, par un geste d'acquiescement, de revenir sur le terrain à **hauteur de la ligne médiane**. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu sauf si ce joueur doit être remplacé ou était le gardien de but.

13) Le joueur exclu temporairement ne peut être remplacé durant sa sanction. A l'issue, son équipe peut procéder à son remplacement sans qu'il soit obligé de revenir sur le terrain. Il redevient alors remplaçant et peut ultérieurement reprendre part au jeu.

14) Si la fin de la 1^{re} période survient pendant qu'une exclusion temporaire est en cours, le joueur sanctionné doit purger la durée restante à la reprise de la 2^{de} période.

15) Si la fin du match survient pendant qu'une sanction temporaire est en cours, celle-ci est considérée comme entièrement purgée.

Statut du joueur exclu temporairement

16) Le joueur exclu temporairement fait toujours partie intégrante de l'équipe. Il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et peut, le cas échéant, être sanctionné comme tel. Il doit rester sur le banc de touche durant sa sanction, sauf pour s'échauffer si nécessaire. Il s'ajoute alors au nombre maximal de remplaçants (3) simultanément autorisés à s'échauffer.

Nombre maximum de joueurs ou de joueuses exclus temporairement

17) Si, du fait d'une ou plusieurs exclusions temporaires et/ou de tout autre motif, une équipe est réduite à **moins de 8 joueurs pour les masculins ou 9 joueuses pour les féminines (dont un(e) gardien(ne) de but)**, la rencontre est arrêtée par l'arbitre en application des lois du jeu. Dans ce cas, il doit compléter la feuille du match et rédiger un rapport circonstancié qu'il adresse à la ligue.

Sanctions financière et administrative

18) L'exclusion temporaire n'entraîne aucune amende financière pour le club.

19) Elle est mentionnée sur la feuille de match (dont FMI) dans la colonne/rubrique "Divers" par le sigle « **ET** ».

Elle est **prise en compte par le district pour l'établissement du classement du Challenge du fair play** dans les mêmes conditions qu'un 1^{er} avertissement.